

# Vingt années de combat pour être professionnelles à part entière

La pêche artisanale européenne reconnaît la place indispensable des femmes dans la profession. Ca n'a l'air de rien, mais cela fait vingt ans que les femmes travaillent à leur reconnaissance professionnelle. La signature de ce partenariat entre le réseau paneuropéen de pêche, Life, et celui des femmes de la mer, Aktea, est une avancée : fruit de vingt ans de mobilisation sociale.

« Se battre pour obtenir un statut professionnel, ce ne sont pas des histoires de bonnes femmes, souligne Annie Castaldo. Ce sont des histoires de professionnelles. » C'est quand elles ont cherché à obtenir l'AOC que ces quatre femmes de Thau se sont rencontrées. Sensibilisation à l'environnement, communication... Jeanine Vidal, Annie Castaldo, Édith Colas et Annie Rouquette ont commencé à se mobiliser à la fin des années 1990. On leur dénie alors encore la légitimité de leurs compétences. Elles créent le Civam(1) bassin de Thau en 2002, adhèrent à la fédération nationale des femmes du milieu marin (2FM), et bénéficient de la dynamique administrative du réseau des Civam. « Cela nous a donné plus de visibilité, des possibilités de comprendre ce qui se passait. » Sen suivent les réunions et les rencontres européennes sur la place des femmes dans la pêche : 2003 à Bruxelles et en Finlande, 2004 en Galice, sans parler des nombreuses rencontres inter-bassins et des rendez-vous à Paris, ou en 2006 avec le réseau européen Aktea en Italie. « On voulait une évolution du statut de 1997, souligne Édith Colas. Il a fallu se battre car on voulait continuer à nous imposer un statut sans intérêt. » Leur travail de



Annie Castaldo (à gauche) s'est aperçu que sa mère, avec qui elle travaille toujours, écrivait « sans emploi » dans les documents administratifs.

communication dépasse le simple enjeu féminin. Elles font connaître le métier, la filière. « Des hommes nous ont accompagnées, rappelle Jeanine Vidal. Ils ne comprenaient pas qu'on en soit encore là à notre époque. »

En 2007, le nouveau statut est adopté par l'Assemblée nationale, et rendu obligatoire. Mais sur le terrain, il faut encore se mobiliser. « Il n'y avait pas de formulaire, témoigne Annie Rouquette. Le type de l'administration m'a expliqué que ce serait plus rentable de prendre un compte épargne. Ça m'a énervée. » En 2008, c'est le début des grosses crises de mortalités. Elles se reconcentrent sur les entreprises, soudain fragilisées. « Reconnaître le travail de la femme, c'est aussi sortir de la zone grise, mal structurée, de l'entreprise, pointe Annie Rouquette. C'est faire le pari de la

qualité et des compétences. Ces années ont aussi fait évoluer et progresser nos établissements. » En Europe, les choses avancent doucement. Près de dix ans plus tard, la plateforme européenne de pêcheurs Life estime que les femmes du secteur sont encore « trop souvent invisibles. » Avec

le statut de conjoint collaborateur, les femmes françaises ont pris la parole, juge Édith Colas. Il leur manque toujours la voix pour se faire entendre. »

Hélène SCHEFFER

(1) Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

## Monique Philip

Présidente de la fédération des femmes du milieu marin (2FM), Charente-Maritime

« Ce ne sont pas les enjeux qui manquent, c'est l'argent. »

« Les femmes ne siègent encore que très rarement, trop rarement, voire pas du tout, dans les instances professionnelles. Nos associations devraient y avoir leur place. Elles ont des compétences : elles pourraient servir de laboratoires d'idées pour la diversification, aider les projets à l'installation de jeunes, à l'entrepreneuriat au féminin, ou pour parler des problèmes de sécurité, notamment en en parlant au sein des familles. Il y a aussi toujours la question ouverte de la cotisation à l'Enim en 3<sup>e</sup> catégorie, qui n'est pas satisfaisante. »

Nous avons dû abandonner de nombreux projets, de nombreux thèmes de travail, faute de financements, donc d'énergie. Ce n'est pas le manque d'enjeux qui a épuisé les associations de femmes, c'est l'obligation de bénévolat permanent, le manque d'argent. Se réunir, se déplacer, être absente de l'entreprise, cela coûte cher. La démobilité est arrivée car nous n'avons jamais pu obtenir de financements pérennes pour payer un poste permanent. »

## « Fini de travailler à l'oeil ! »

Michèle Pendelièvre fait partie de la première génération de femmes de la pêche et de la conchyliculture qui a travaillé sur le statut professionnel. Comme souvent, son engagement démarre dans les associations de parents d'élèves, puis par les questions d'environnement. « On réalise très vite que les choses ne changent que par la loi. Je me suis engagée en politique. » Mariée à un pêcheur artisanal (navire de -12 m) de Bretagne, elle retourne en cours pour comprendre la gestion et « la grand-messe » du bilan annuel. « Ces cours ont sauvé notre entreprise ! souligne-t-elle. Ils m'ont permis de quitter un centre de gestion qui a ensuite fait faillite et a laissé des dettes énormes. » Les associations de femmes naissent : aussi de ces cours.

C'est d'abord Femmes du littoral de Bretagne, puis Femmes entre terre et mer. « En 1996, on discutait de la loi d'orientation pour la pêche, rappelle-t-elle. On a travaillé sur un référentiel du travail des femmes. » Les réunions se multiplient, les journées de travail et le lobbying à Paris aussi. Les compagnons et les responsables professionnels ne facilitent pas forcément la tâche... Le statut de conjoint collaborateur est finalement voté fin 1997. Le décret d'application suit en 1998.

« Je suis sans doute l'une des premières à l'avoir pris, sourit-elle. Mais malgré le rachat de 8 annuités, j'ai un trou de 8 ans dans ma carrière qui ne sera jamais comblé. » Elle s'engage ensuite dans la structuration du réseau européen Aktea, en travaillant avec Katia Frangouides, de l'université de Brest (Ile d'Orléans). Dans une brochure européenne, elle découvre alors qu'« on aurait pu simplement s'appuyer sur une directive européenne de 1986, au lieu de faire ce travail de défrichage législatif. Créer le statut en France, ce n'était que se mettre en règle par rapport à l'Europe... Malgré tout, les Françaises ont été des précurseuses, elles ont entraîné les autres pays dans cette démarche. »

Mais à la fin des années 2000, les femmes se retrouvent confrontées aux problèmes de leurs filières :



Michèle Pendelièvre fait partie de tout un réseau de professionnelles mobilisées pour être reconnues, ici réunies en 2008 à Arcachon.

crises des mortalités en France ou en Galice, restructuration de la pêche partout en Europe. Elles sont accablées par les problèmes économiques de leurs établissements. Les associations s'essouffent. « Grâce aux rencontres avec les autres femmes, dit Michèle

Pendelièvre, j'ai eu une meilleure connaissance de ma filière professionnelle. Les hommes sont souvent le nez dans le guidon : il faut aller en mer, rentabiliser l'outil de travail. Nous, nous avons plus de temps pour réfléchir qu'eux. Cela m'a aussi permis de

faire reconnaître mon travail dans l'entreprise : fini de travailler à l'oeil ! Et j'ai appris qu'il faut se battre et rester vigilante. Rien ne vient tout seul, et les avancées sociales peuvent toujours être remises en cause. »

H. S.

## Katia Frangouides

Chercheuse spécialiste des politiques européennes pour les femmes dans la pêche et l'aquaculture, université de Brest.

« Les Françaises ont inspiré les avancées européennes. »

Katia Frangouides est l'une des rares spécialistes du travail des femmes dans les entreprises européennes de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation. Les associations européennes se sont structurées dans les années 1990, rappelle-t-elle, pour aboutir à la création du réseau européen Aktea en 2006. Mais le statut professionnel est loin d'être acquis partout. « Quel que soit le pays, on pense d'abord à l'entreprise, souligne-t-elle, et seulement après aux femmes qui les font vivre. » Pays-Bas, Finlande, Irlande, Grèce et Italie sont à la traîne. Mais il existe des pistes d'évolution. « L'accord signé fin octobre entre la plateforme européenne de pêcheurs Life et Aktea est directement inspiré par les avancées des femmes françaises ! », souligne la spécialiste.

En France, le statut voté fin 1997 n'était pas obligatoire. Les cotisations sociales restaient élevées, la retraite médiocre. Ce n'est qu'en 2006 avec la loi de Modernisation sociale qu'il y a eu l'obligation de choisir un des trois statuts (conjoint associé, salarié ou collaborateur). Qu'apporment les femmes dans les entreprises ? « Grâce au statut, elles ont eu des droits à la formation. Elles sont mieux formées. Ce sont les femmes, épouses ou filles, qui assurent l'organisation, la gestion et la communication de l'entreprise et défendent le produit. » Certaines souhaiteraient faire évoluer les cotisations, limitées à la 3<sup>e</sup> catégorie, l'une des plus basses de l'Enim. « On paye dès la 1<sup>re</sup> heure de travail pour un salarié en contrat court ou à temps partiel, et on chipote pour sa compagne ? fulmine Katia Frangouides. La 3<sup>e</sup> catégorie, c'est environ 3 euros par jour. Bien moins qu'un paquet de cigarettes. »



## 1 143 conjointes avec un statut en 2013

La directive de 1986 sur l'égalité des chances a été remplacée par la directive 2010/14/UE qui a créé le statut de conjoint collaborateur « pour les partenaires de vie des travailleurs indépendants » à la pêche ou l'agriculture. En 2007 en France, seules 551 femmes avaient adopté un statut professionnel. Elles étaient 1 143 en février 2013. Un diplôme (le BCCEA) permet de faire valider ses expériences et, en cas de difficultés, d'ouvrir les portes du marché du travail.